

Flash Info RANDO

le trimestriel de la fédération EquiLiberté 79

N°114 juin 2021

SOMMAIRE

2 Edito

3 Assemblée Générale

4 Actu

5 La Virée

8 DOSSIER : une récolte de foin réussie

10 Les Chevauchées du Thouet

12 Les Crins de Boisragon

13 Le Loup Garou

14 La traction animale

17 Nos partenaires

Une Fédération
au service des
Randonneurs
Équestres



EquiLiberté 79
Fédération départementale

Edito



Le soleil pointe son nez pour éclairer **la reprise des premières randos** ... Enfin nous allons pouvoir nous retrouver sur nos chemins tant aimés dans la convivialité et les échanges qui caractérisent nos rencontres. N'hésitez pas à aller régulièrement consulter le site equiliberte79.com sur lequel sont régulièrement communiquées toutes les manifestations proposées par EquiLiberté 79 et ses associations adhérentes. Merci à tous ceux qui nous ont soutenus au cours de cette trop longue période de frustration.

Nous avons le plaisir d'accueillir **Les Crins de Boisragon** : une nouvelle association, située à La Crèche, dont l'ambition est de rendre accessible l'univers équin à un très large public. Nous leur souhaitons bienvenue et avons hâte de les rencontrer (page 10).

Comme vous pourrez le constater sur ce Flash, le logo et l'univers visuel d'**EquiLiberté 79** évoluent à la suite d'une vaste réflexion au sein d'**EquiLiberté National** et à un travail mené avec l'agence de communication Artémis depuis octobre 2020. Nous avons pour objectifs de rendre nos supports de communication plus modernes, plus attrayants et de proposer à nos adhérents, qu'ils soient individuels, associatifs ou professionnels, des services plus nombreux et plus adaptés à leurs besoins.

La Virée 2021 est co-organisée, les 4 et 5 septembre, par **EquiLiberté 79**, **Les Cavaliers Pelebois** et **Les Écuries de Russey**. Elle aura lieu dans les structures équestres du Loup Garou à Lezay (pages 5 à 7).

Venez nous retrouver les 4 et 5 septembre ... circuits, traiteurs et animations diverses sont quasiment finalisés. Vous pourrez, comme les années précédentes, arriver dès le 3 septembre et demeurer sur le site jusqu'au 5.

Une réunion a été programmée avec le Conseil Départemental entre Equiliberté 79 et les 2 services (Agriculture, Environnement et la Mission Tourisme) le 26 mai afin d'étudier ensemble les propositions que nous avons faites au sujet du développement du Tourisme Équestre. De cette réunion ressort le soutien du conseil départemental pour nos projets de développement du Tourisme Équestre en Deux-Sèvres.

Vous êtes bien entendu conviés sur le rassemblement d'**EquiLiberté** qui aura lieu à Saint-Père-en-Retz du 22 au 25 juillet. Attention, c'est la dernière ligne droite pour les inscriptions equiliberte.org

Je peux enfin vous dire avec joie "à bientôt sur les chemins"

Votre présidente
Maryse Ducrot

EquiLiberté 79

Assemblée Générale

Samedi 9 OCTOBRE 2021 à 15h

Salle Trinchot

79300 FAYE-L'ABBESSE

La situation sanitaire ayant évolué positivement, nous vous proposons notre **Assemblée Générale** (*prévues initialement en visioconférence*) en présentiel. Selon l'évolution sanitaire de cette période, nous vous confirmerons cette date dans le prochain Flash Info Rando de septembre.



Notre Assemblée Générale sera ENFIN l'occasion de nous retrouver ; les rencontres sont d'autant plus importantes, qu'en 2020 et début 2021, nos précieuses randonnées ont été sanctionnées à cause de la covid. Nous comptons vivement sur votre présence, indispensable au bon fonctionnement de notre fédération. Les mesures sanitaires en vigueur seront appliquées à la lettre.

Le Conseil d'Administration du 20/09/2019 avait voté un budget permettant d'offrir à tous nos adhérents EquiLiberté 79 un pack Rando, comme cadeau de bienvenue. Ce pack, dans un sac bleu marine identifié EquiLiberté 79, contient un gobelet réutilisable identifié, un ensemble couteau/fourchette/cuillère dans un étui et une assiette.

Si vous ne disposez pas encore de ce cadeau, venez vous faire connaître et le retirer lors de cette Assemblée Générale.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer, vous pourrez contacter Julie
lesponeysdejulie79@gmail.com

Actu

**NOËL
LES
AUBIERS**
Direction Rorthais



4 JUILLET 2021



**25^{ème}
RALLYE
DE LA
VAUBAILLOU**

Organisé selon le respect des consignes sanitaires

8 h 30 Inscription
Accueil à la Vaubailou avec café & brioche
Une boisson dans la matinée
≈ 13 h Apéro – Pause sandwichs
≈ 17 h Retour à la Vaubailou
Vin d'honneur. Animations
Dîner si possibilité

Annulation possible en fonction de l'évolution de la crise sanitaire

Par des Randonneurs Pour les Randonneurs



**SEULEMENT SUR INSCRIPTION
AVANT LE 26 JUIN 2021**
au 06 45 89 05 86 ou 06 31 43 90 18
Adulte **RANDO 8 €**
Enfant **RANDO 5 €**
+ Dîner (Adulte – enfant) si cela est possible



**10 ET 11 JUILLET
2021**



RANDO DE JULIE

79100 Mauze-Thouarsais

85€

**SOUS RÉSERVE DE L'ÉVOLUTION DU VIRUS ET
DANS LE RESPECT DES CONSIGNES SANITAIRES**

renseignements au 06 43 49 23 21
inscriptions avec présentation de la RC et
carnet des chevaux via google form

**Les Randonneurs Équestres
du Val d'Argent vous
invitent à leur 30^{ème} Rallye**

RANDONNÉE ENTRE AMIS

LE 29 AOUT 2021

Inscription 9€
Café brioche
Pique-nique
compris



**Au stade municipal
du Pin à partir
de 8h30**
Parcours fléché

Nombreux lots
Entrées gratuites à
divers spectacles



Le soir
Assiette garnie
Pour 7€

SVP, Emmenez votre seau pliable et
votre bonne humeur



INSCRIPTION avant le 22/08
Tél : B. AUDUREAU 06 85 96 98 28
Ou mail : reva79140@aol.com



LES CAVALIERS DE L'AUTIZE

LA RANDO DE L'AUTIZE 2021
DIMANCHE 04 OCTOBRE





CAVALIERS - MENEURS - PEDESTRES - VÉTÉRISTES
Départ & campement au Moulin de Pouzey 79100 99014
Inscriptions avant le mer 26 sept. // stephane.michell2@wanadoo.fr // 06 79 46 42 93

Samedi : départ dans la soirée avec barbecue à disposition (en sup. buvette, frites)
Possibilité de randonnée libre le samedi
Des cartes IGN seront fournies mais pas de balisage et d'assistance!

Dimanche : circuit balisé d'environ 24 km avec raccourcis possible
Matin: café d'accueil / brioche
Milieu de matinée : pause gourmande avec huîtres // déjeuner : jambon à la broche

[HTTPS://WWW.FACEBOOK.COM/LESCAVALIERSDELAUTIZE](https://www.facebook.com/lescavaliersdelautize)

La Virée 2021

Lezay : une histoire qui laisse ses traces

Lezay ...
son histoire de 1060
à nos jours
...vous voici
conté le début,

Anciennement Leziacus on voit apparaître Lezay dans une charte de l'an 1060 citée par Jean Besly dans son histoire des comtes du Poitou.

La baronnie de Lezay relevait autrefois de la baronnie de Celles Levescault appartenant à l'évêque de Poitiers.



Illustres entre les plus illustres, les représentants de cette famille nous rappellent ces fiers et valeureux paladins du temps de Charlemagne, ces grands et intrépides batailleurs qui ne craignaient pas de se mesurer avec les puissants Ducs d'Aquitaine, avec les rois eux-mêmes et qui donnèrent des souverains aux royaumes de Chypre et de Jérusalem pendant les croisades.

C'est l'un des derniers rois de Jérusalem qui inspira d'ailleurs à Voltaire sa tragédie de Zaïre. L'étonnante fortune de cette famille semble tenir du prodige et faisait dire à ses contemporains qu'elle était protégée par un génie. Suivant les idées populaires du moyen âge on la croyait issue de la fée Mélusine dont le corps était moitié femme moitié serpent.

Le premier membre de cette famille est Simon fils de Hugues VII Le brun et de Sarrazine.

On le trouve mentionné dans une charte de l'église de Poitiers en 1144 qui lui attribue le titre de seigneur de Lezay.

Rendez-vous à La Virée pour connaître la suite de cette histoire ...

Marie-Paule Pointillart



Vers 1110 Josselin de Lezay reconnaît qu'il avait frauduleusement vendu à l'abbaye de Saint-Séverin les églises de Lezay autrefois données par son père à l'abbaye de Saint-Maixent. C'est vers le milieu du XII^{ème} siècle qu'on voit la famille de Lezay se fondre avec celle des Lusignan, l'une des plus anciennes de France qui se retrouve à chaque pas dans notre contrée, toujours plus riche et plus puissante.



29 - LEZAY (Deux-Sèvres). - Marché, Place des Halles

La VIRÉE

4 & 5 sept 2021

Le Loup Garou 79120 Lezay



Sous réserve de l'évolution
des conditions sanitaires

réservations

06 79 93 24 05

www.equiliberte79.com

informations

06 15 44 93 08

accueil du vendredi après-midi
au lundi matin



Un programme aux p'tits oignons

vendredi

- Accueil dès 14h
- La buvette vous ouvre ses portes
- Vous serez guidés par des bénévoles
- sur votre emplacement
- Inscription
- Le soir : chacun gère son repas

samedi

- Petit-déjeuner
- Inscription pour les nouveaux arrivants
- Départ rando
- Pause midi : repas traiteur
- Défilé
- Retour sur le site
- Jean-Philippe Fradet, comportementaliste équin, à votre disposition pour échanges au sujet de votre équidé (de 16h à 18h)
- Marché des producteurs
- Ouverture des paddocks au public
- Vide-sellerie
- Repas de gala

dimanche

- Petit-déjeuner
- Inscription pour les nouveaux arrivants
- Départ rando
- Pause gourmande
- Déjeuner sur le site

**Vous pourrez demeurer sur le site jusqu'au lundi matin.
Les randonneurs qui auront réservé pourront dîner
le dimanche soir**



Une récolte de foin réussie

M~FF=M~ULINE DOLIGEZ - LAETITIA MARNAY-LE MASNE - ETIENNE DOLIGEZ - | 09.06.2014 |



Le foin est de loin le fourrage le plus utilisé pour l'alimentation des chevaux. La qualité de la prairie, la date de fauche et la conduite technique sont les principaux facteurs influençant la réussite de la récolte d'un fourrage en quantité et en qualité. La maîtrise technique de la récolte et de la conservation des fourrages représente un enjeu économique conséquent pour les structures équinés.

Elle permet aussi de garantir une qualité sanitaire (poussières, moisissures...) nécessaire à la valorisation du foin par les chevaux. Des conseils pratiques dans l'itiné-

raire technique sont développés ici pour optimiser l'étape importante de la récolte de foin pour les structures équinés produisant leur fourrage.

Nature et composition du fourrage

Qu'est ce que le foin ?

La récolte de foin consiste à obtenir un taux de matière sèche (MS) élevé, proche de 85% à partir d'un fourrage (prairie naturelle, temporaire ou culture annuelle de graminées ou légumineuses) contenant 70 à 80% d'eau au départ avant conditionnement. Il s'agit de réaliser une conservation de qualité en amenant le végétal à une teneur en eau au maximum de 15%.

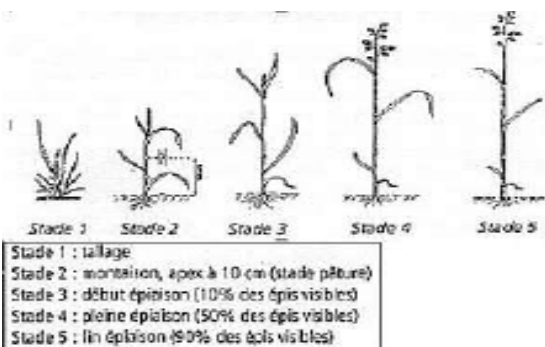
Cette teneur en eau ne permet plus aux micro-organismes et moisissures de se développer et se multiplier.

Les valeurs nutritionnelles, l'ingestibilité et la qualité sanitaire définissent la valeur du fourrage conservé.

Principaux facteurs de variation

Stade végétatif des plantes

Plus on fauche à un stade avancé, plus la valeur alimentaire des fourrages récoltés diminue. Avec le temps, les tiges moins riches en éléments nutritifs se développent au détriment des feuilles. La composition de la plante évolue par son taux de cellulose (et lignine) qui augmente, rendant la plante moins digestible.



Le stade feuillu, début d'épiaison de la majorité des espèces végétales présentes dans la parcelle, engendrera la production d'un fourrage de haute qualité nutritive, idéal pour les chevaux à forts besoins nutritifs (jument en lactation, chevaux en travail intense). A ce stade, la plante est plus riche en eau et nécessite des retournements (fanages) plus nombreux ainsi qu'une durée importante avant d'atteindre 85% de MS. On se situe souvent plus tôt en saison (fin du printemps), période où beaucoup de régions sont encore soumises à une pluviométrie fréquente.

remarque : pour définir si on a atteint un stade, il faut que dans 10 poignées prélevées au hasard, 50% des plantes d'une espèce aient atteint le stade voulu.

Si on attend un peu, le stade suivant est l'épiaison, correspondant à la sortie des épis. Il induira la production d'un fourrage plus fibreux et grossier, moins riche en éléments nutritifs. Sa teneur en eau plus faible génère un temps de séchage plus court.

Ensuite, au stade floraison, la proportion de feuilles par rapport aux tiges diminue encore. La valeur du fourrage est encore abaissée. Le pollen présent dans le fourrage à ce stade augmentera la teneur en poussière du foin.

Au-delà de ce stade, les feuilles ont pratiquement disparu et la valeur du fourrage chute fortement.

Plus on avance dans la saison, plus les conditions météorologiques (températures, pluvio-

métrie, durée du jour...) sont favorables à la récolte du foin. Mais plus le stade végétatif des plantes évolue et plus les valeurs alimentaires du foin baissent. Ces fourrages devront être destinés davantage aux chevaux à faibles besoins (chevaux à l'entretien, au repos, en travail léger).

Pratiques sur les parcelles avant la fauche

La réalisation d'un déprimage (pâturage rapide dans les parcelles de fauche en début de printemps) ou d'un premier pâturage permet d'éliminer les épis des plantes les plus précoces et retarde l'arrivée au stade épiaison. Cette pratique améliorera la qualité des fourrages récoltés sur ces parcelles.

La fertilisation azotée a plusieurs effets. Elle améliore la valeur azotée du fourrage récolté en favorisant la croissance des plantes plus productives et en enrichissant leur teneur en azote. En revanche, elle peut nuire au développement des légumineuses, elles-mêmes très riches en protéines.

Elle a tendance à augmenter la précocité de la parcelle. Le stade épiaison sera atteint plus tôt dans la saison, la valeur du fourrage chutera plus vite. Elle augmentera le rendement donc la quantité de fourrage à sécher.

Les opérations de fanage peuvent être allongées. Le créneau de beau temps nécessaire devra donc être plus long.

Le hersage : ses effets bénéfiques sur la pousse de l'herbe sont discutés et dépendent :

- Des espèces présentes
- Du stade d'hygrométrie du sol
- Du matériel utilisé.

En revanche, le hersage permet d'aplanir le sol et de diminuer les risques de pollution du fourrage par de la terre au cours de la fauche ou des fanages. La terre contribue aux poussières présentes dans le fourrage.

Choix variétal

La composition floristique de la prairie joue sur la valeur énergétique et azotée du foin. Par exemple, la valeur azotée varie en fonction du taux de légumineuses. Le dactyle, la fétuque élevée et la fléole sont des variétés qui sèchent bien lorsqu'elles sont fauchées. Il faut connaître son parcellaire et repérer les parcelles qui sont les plus précoces pour soit les faucher en premier lieu, soit les faire déprimer pour retarder l'épiaison.

Organisation des chantiers Fauchage

Attelée au tracteur, la faucheuse coupe l'herbe par l'intermédiaire de disques horizontaux ou de couteaux. La hauteur de coupe devra être réglée en fonction des espèces variétales, des conditions météorologiques et de la pente du terrain. La faucheuse conditionneuse regroupe l'herbe fauchée. Elle éclate les tiges à l'aide de marteaux et laisse le fourrage en andains sur la parcelle. Son emploi permet d'accélérer la dessiccation du fourrage.

Fanage

Attelée au tracteur, la faneuse retourne la matière coupée afin de l'aérer pour sécher toutes les parties du végétal. Plusieurs passages sont souvent nécessaires.

Andainage

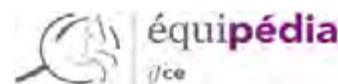
Attelée au tracteur, l'andaineuse ratisse la matière pour la ranger en tas allongés surélevés, c'est-à-dire en andains.

Bottelage

La botteleuse ou presse ramasse l'andain, comprime la matière et lie la botte ou balle avec du fil ou du filet.

Bibliographie

- Guide pour un diagnostic prairial, Chambres d'Agriculture Maine-et-Loire et Mayenne
- Soltner 1992
- Arvalis
- Fourrages Mieux absl
- Idele



Les Chevauchées du Thouet

Enfin une rando



© Baptiste Richard

Le Retour des Chevaucheurs, L'association les Chevauchées du Thouet, dont le siège se situe à Airvault (79600) a organisé une randonnée à la dernière minute.

Ils ont souhaité relancer le mouvement des randonnées qui se sont éteintes dû à la conjoncture actuelle du coronavirus.

Les chevaucheurs ont proposé un parcours de 20km, au départ de la Maucarrière, chez des adhérents de l'association.



10

© Baptiste Richard

Quelques randonneurs sont arrivés le samedi soir, ils ont installé leurs campements et ils ont pu festoyer autour d'une barbecue avec les chevaucheurs qui s'étaient aménagé une table afin de tenir compagnie aux randonneurs.

Le soleil était au rendez-vous. La chaleur annoncée a fait partir tôt la cinquantaine de randonneurs, une dizaine de VTT, 5 attelages.

Le parcours était varié, des chemins coulants pour le plus grand plaisir des attelages. très positif dans tout les sens.

Entre plaine et bois, une partie de 12 km, avant la pause gourmande à Champeau.

Hé oui !! Les chevaucheurs sont réputés pour la bonne bouffe et pour faire travailler les producteurs locaux. Les chevaux attachés sous le bois, les papilles des randonneurs ont été éveillées. Une assiette avec des toasts de rillettes de canard avec de la confiture de figue, boudin, fromage de chèvre sans oublier de quoi s'hydrater. Les randonneurs rassasiés, ils sont repartis dans le célèbre bois de Champeau pour une 2eme partie de 8km.

Ce bois propose un peu de maniabilité pour le plus grand plaisir des meneurs. Les randonneurs ont pu profiter de la fraîcheur de ce bois ainsi que d'un paysage atypique.

Au retour, les chevaucheurs offraient un apéritif et de quoi se restaurer. Pour ceux qui ont connu la Virée 2019, au lac du Cébron, les chevaucheurs avaient ressorti les fameuses brochettes (Tomate, concombre, fromage...) sans oublier l'incontournable pâté et rilette à volonté.



© Baptiste Richard



Les plats sont déposés sur la table avec du pain, pour que les randonneurs se restaurent et profitent de ces retrouvailles. Et oui, chez les chevaucheurs, on mange bien et on rigole !! Une journée très agréable avec une belle météo au rendez-vous. Nous avons décidé d'organiser cette randonnée 3 semaines avant. Nous avons fait le choix de faire un petit circuit pour relancer les randonnées. Nous pensions aux chevaux qui ne sont pas sortis depuis plusieurs mois. Le circuit était simple et fluide. Les randonneurs ont répondu présent pour notre plus grand plaisir. Encore une fois, les randonneurs non pas été déçus de notre prestation, j'ai la chance d'avoir une super équipe, qui propose toujours un festin. Au nom de l'association, je tiens à remercier tous les randonneurs présents. La bonne humeur a contribué à cette journée qui est pour nous très positive dans tous les sens. On vous donne rendez-vous le week-end du 25-26 Septembre, pour notre randonnée annuelle. »

Baptiste Richard

Président des Chevauchées



Les Crins de Boisragon

Bienvenue à cette nouvelle association



L'association "Les Crins de Boisragon" a été créée en Octobre 2020 par des cavalières passionnées et enthousiastes à l'idée de faire découvrir le monde du cheval.

Elle se situe à La Crèche, dans le Sud des Deux-Sèvres, toute proche de Niort.

En effet, cette association a pour but principal de faire découvrir et ainsi rendre accessible l'univers équin à toutes personnes : enfants, adultes valides ou non valides etc.

Au sein de cette association ont lieu divers événements regroupant ce petit monde :



anniversaire pour enfant, ateliers pansage, atelier découverte de l'environnement du cheval, balade à main, manipulation des équins etc.

De plus, pour les plus confirmés pourront être possible des randonnées équestres, des "warm up" (échauffement en conditions réelle de concours) ou encore une location de terrain pour travailler son cheval en toute sérénité.

Nous serons très heureux de vous faire partager un intérêt commun pour ce monde qui paraît parfois peu accessible, alors laissez-vous guider dans une atmosphère familiale et bon enfant, ou cheval rime avec génial ...

Le Loup Garou

Notre partenaire pour La Virée
a rejoint les rangs d'EquiLiberté

Le Loup Garou s'identifie comme un pôle d'éducation à l'environnement, au patrimoine rural et à l'équitation.

C'est une ancienne ferme familiale située à la campagne au cœur des Deux-Sèvres en Poitou-Charentes. Transformée en 1989 en centre d'hébergement de groupes et d'animation, elle est ouverte toute l'année.

La structure accueille des enfants en classes de découverte et en séjours de vacances mais également des groupes de particuliers pour des week-ends en famille avec une capacité d'accueil de 110 lits répartis sur trois hébergements.

Le Loup Garou dispose d'un centre équestre, d'une ferme d'animation, d'un jardin potager et de nombreux espaces et salles d'activités.

Le centre équestre se situe en pleine nature ; il est entouré de forêts et de sentiers permettant ainsi de partir pour de longues balades à poney et à cheval. Nous disposons de 2 carrières (70x30m et 80x35m), d'un manège couvert (40x20m), d'un spring garden, de 8 stabulations, de 13 boxes (3x3m) et de 20 hectares de prairies.

Nous disposons de 40 poneys et chevaux dressés exclusivement pour les activités proposées aux enfants et aux adultes. Le choix de l'animal est adapté en

fonction de l'âge, du niveau et de la taille du cavalier.

Dès la rentrée 2021, le centre équestre proposera des week-end de randonnées organisées au départ du Loup-Garou et un accueil de randonneurs à la journée avec la possibilité d'hébergement, de restauration et de box pour vos chevaux.

Nous sommes heureux et fiers d'avoir été choisis par Equiliberté 79 pour être lieu d'accueil de la Virée 2021.



Réglementation applicable à la traction animale

PAR- CLAIRE CORDILHAC - M. LHOTE - CÉLINE VIAL-PION - | 29.05.2013 |



la réglementation est peu contraignante, à ce jour, concernant l'usage de la traction animale au sein d'une collectivité tant sur les diplômes requis pour le meneur que sur le matériel. Le principal texte régissant tout cela est finalement le Code de la route.

Le meneur

Comme beaucoup de meneurs d'aujourd'hui sont arrivés à l'attelage par le chemin de l'équitation, il y a tout d'abord, pour eux, un nouvel esprit à acquérir. Le meneur n'est pas (ou n'est plus) un cavalier mais un conducteur

de véhicule destiné à circuler sur des chaussées. Cela signifie, en pratique, qu'il doit se défaire de beaucoup d'habitudes acquises étant cavalier ...

Le meneur doit comprendre qu'il est le conducteur d'un véhicule et que son comportement routier doit s'inspirer de celui qui est le sien lorsqu'il conduit une automobile. Toutefois, il ne peut pas accéder aux autoroutes ni aux voies rapides pour automobiles, pas plus d'ailleurs que tout véhicule à moteur ne pouvant atteindre la vitesse de 70 km/h en palier. Les trains de véhicules sont également interdits sur ces voiries. Par train, il faut entendre un véhicule tracteur et deux remorques ou

véhicules remorqués.

Permis

Aucun permis n'est requis pour la conduite d'un attelage. Le conducteur doit cependant avoir les connaissances, l'habileté et la maîtrise nécessaire sans que soit précisé, réglementairement, la manière dont il les acquière ni la procédure d'évaluation éventuelle. En cas de retrait du permis de conduire, la conduite d'un attelage est également interdite.

Interdiction de circulation pour les véhicules attelés

Un véhicule attelé est un véhicule tiré par des animaux, la présence et le nombre de roues ainsi que le nombre et le type d'animaux

qui le tirent n'ont pas d'importance. Un traîneau tracté par des rennes, une roulotte halée par un cheval de trait, un cabriolet emmené par une mule, un skieur pratiquant du ski-joering : tous tombent sous l'application de ce règlement.

Dimensions

- Un attelage ne peut comporter plus de quatre animaux en file et plus de trois de front.
- Les dispositifs de conduite ou d'attelage doivent permettre au conducteur de rester maître des animaux attelés et de son véhicule, avec sûreté et précision.
- Les véhicules attelés doivent être accompagnés de convoyeurs en nombre suffisant pour assurer la sécurité de la circulation. En tous cas, dès que le nombre des animaux est supérieur à cinq, un convoyeur sera adjoint au conducteur du véhicule.
- Lorsqu'un véhicule attelé remorque un autre véhicule et que la longueur du train dépasse 16 mètres, timon du premier non compris, un convoyeur doit accompagner le second véhicule.
- Lorsque la longueur du chargement d'un triqueballe dépasse 12 mètres, un convoyeur doit suivre, à pied, le chargement. (Art 53 du Code de la route)

- Les dimensions des véhicules à traction animale ne peuvent dépasser celles prévues par le règlement technique des véhicules automobiles (Art 83.3 du Code de la route).

Rétroviseur

Le nouvel article 34 du Code de la route n'a plus repris la prescription de l'article 84 abrogé qui prescrivait que "tout véhicule à traction animale muni d'une cabine de conduite doit être équipé d'au moins un miroir rétro-

viseur". Il généralise cependant en stipulant que "Le conducteur doit régler les miroirs rétroviseurs de telle manière qu'il puisse, de son siège, surveiller la circulation vers l'arrière et sur la gauche et notamment apercevoir un autre véhicule ayant commencé un dépassement par la gauche."

Freinage

Les véhicules à traction animale doivent être pourvus d'une installation de freinage suffisamment efficace. Cette disposition n'est pas applicable aux véhicules à traction animale à deux roues dont le poids en charge ne dépasse pas 1000 kilos et dont l'attelage est tel que le véhicule s'arrête en même temps que l'animal de trait (Art 83.2 du Code de la route).

Feux

Attelages en mouvement

L'éclairage et la signalisation sont régis par les articles 30.3, 31.1.2 du Code de la route. Entre la tombée et le lever du jour, ainsi qu'en toute circonstance où il n'est plus possible de voir distinctement jusqu'à une distance d'environ 200 mètres, les feux ci-après sont utilisés : à l'avant, un feu blanc ou jaune, à l'arrière, un feu rouge. Ces feux peuvent être émis par un appareil unique placé ou porté à la gauche sauf si le véhicule attelé tire un autre véhicule.

A l'arrêt

Si l'éclairage public ne permet pas une visibilité supérieure à 100 m, prévoir les mêmes systèmes que précédemment.

Halage

Les animaux de halage doivent être pourvus de feux jaune orange visibles dans toutes les directions.

Catadioptres

A l'arrière

Les véhicules attelés doivent, outre leurs feux, être munis «en permanence de deux catadioptres rouges à l'arrière. Ces catadioptres doivent être de

formes triangulaires, ils doivent être fixes et homologués. Un des sommets du triangle doit être dirigé vers le haut, le côté opposé étant horizontal» (Art 83.1.1 du Code de la route). Les deux catadioptres rouges à l'arrière doivent être placés symétriquement par rapport à l'axe longitudinal du véhicule et se trouver dans le même plan perpendiculaire à cet axe (Art 83.1.3.3° du Code de la route).

Sur le côté

Sur le côté, un ou deux catadioptres orange peuvent être placés sur les faces latérales du véhicule (83.1.2 du Code de la route). De toute façon, les catadioptres doivent être montés «de manière qu'aucune partie du véhicule n'en réduise l'efficacité. Ils doivent être en tout temps parfaitement visibles et dégagés» (83.1.3.1° du Code de la route). Le point le plus haut de la plage réfléchissante des catadioptres ne peut se trouver à plus de 1,20 mètres et le point le plus bas ne peut se trouver à moins de 0,40 mètres au-dessus du sol, le véhicule étant à vide (83.1.3.2° du Code de la route). Le bord extérieur de la plage réfléchissante des catadioptres à l'arrière doit se trouver le plus près possible du gabarit extérieur du véhicule et, en tous cas, à 0,40 mètres au maximum de celui-ci (83.1.3.4° du Code de la route).

Les catadioptres avant ne sont ni obligatoires, ni interdits, sauf :

Couleurs : le rouge est interdit à l'avant. Le blanc est interdit à l'arrière. Seul le jaune est autorisé sur les côtés.

Formes : un triangle rouge est obligatoire à l'arrière des remorques, charrettes et véhicules attelés, les autres formes étant interdites.



Largeur

Pour ceux qui, en plus, désirent placer des catadioptrés et autres dispositifs signalant la largeur hors tout de leur attelage ou instaurer une zone tampon (par emploi d'écarteurs), ces dispositifs ne sont pas repris dans le code. Mais celui-ci précise qu'en aucun cas, sauf dérogation ministérielle, il ne peut être fait usage d'autres feux ou catadioptrés que ceux prévus dans le code de la route (Art 29). Par contre, rien dans la législation présente n'interdit de placer à l'arrière du véhicule une plaque de dimension supérieure à la voiture, pour autant que cette dimension n'excède pas 2,5 m et que la plaque soit bien fixée au véhicule et porteuse des catadioptrés prescrits. Ceci serait, au contraire, en faveur d'un autre article du code qui prescrit que tous les dispositifs et mesures doivent être pris pour limiter les projections vers l'arrière occasionnées par le mouvement des roues des véhicules, si la base de cette plaque sert de suspension à des bandes souples faisant office de jupes.

Si le véhicule doit être visible, il en est de même pour le ou les cheval(ux), le meneur et le ou les co-équipier(s). Or, dans les premières heures du matin ou dans les dernières du soir, en particulier l'hiver, les attelages sont rapidement mal perçus des conducteurs. Il convient donc d'utiliser des dispositifs à bandes réfléchissantes aussi bien sur les harnais des chevaux (frontal, bricole, guêtres, couvre-rein) que sur les vêtements de travail des hommes.

Dépassement

Article R414-4 du Code de la route :

IV. - Pour effectuer le dépassement, un véhicule à moteur doit se déporter suffisamment pour ne pas risquer de heurter l'usager qu'il veut dépasser. Il ne doit pas en tous cas s'en approcher latéralement à moins d'un mètre en agglomération et d'un mètre et demi hors agglomération s'il s'agit d'un véhicule à traction



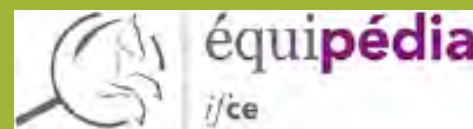
© Daniel Dubois

animale, d'un engin à deux ou à trois roues, d'un piéton, d'un cavalier ou d'un animal.

pour retrouver ce document :

www.equipedia.ifce.fr

Date d'édition : 01 06 2021



Nos partenaires commerciaux



Un Prestataire local à disposition de votre patrimoine....



Gyslain BOUILLAUD
Conseiller en Gestion de Patrimoine Libéral
Diplômé du Certificat de Conseiller en Gestion de Patrimoine RNCP Niveau II

06 19 45 19 82 42 avenue du Général De Gaulle
Gyslain.bouillaud@gmail.com 79200 Parthenay
<https://solutions-patrimoine.net/>

Solutions & Patrimoine

SOLUTIONS & PATRIMOINE
42 Avenue du Général de Gaulle
79200 PARTHENAY
06 19 45 19 82

gyslain.bouillaud@gmail.com
<https://solutions-patrimoine.net/>



Bureau de Thouars
56 av. Emile Zola
79100 THOUARS
05 49 67 31 95

Bureau de Parthenay
20 rue Descartes
79200 PARTHENAY
05 49 71 18 43

contact@fbformation.fr
<https://www.fb-formation.com>



Jean-Philippe Fradet
Le chemin bas
17630 La Flotte en Ré

fradetjeanphilippe@gmail.com
<https://www.jeanphilippefradet.com/contact.html>

Bois et Paille
Charpente Eddy Fruchard

17 route de Vautebis
79420 VAUSSEROUX
05 49 70 68 64
contact@boisetaipaille.fr
<https://www.boisetaipaille.fr/>



Nous Contacter

Le Conseil d'Administration d'EquiLiberté 79 se réunit quatre fois par an. Il est préparé par les membres du bureau la semaine précédente.

Des commissions de travail sont mises en place. Elles se réunissent, selon les projets à étudier, entre 2 et 4 fois par an, pour faire ensuite des propositions lors des Bureaux et des Conseils d'Administration. Ces commissions de travail sont ouvertes à tous les adhérents EquiLiberté qui souhaitent y participer même s'ils ne font pas partie du Conseil d'Administration.

Vous pouvez contacter directement tous les membres du Conseil d'Administration d'EquiLiberté 79 sur le site

<https://www.equiliberte79.com/>

À partir de l'onglet "contact" vous avez le choix

[Membres du Bureau](#)

[Conseil d'Administration](#)

[Commission Attelage](#)

[Commission Chemins](#)

[Commission Communication](#)

[Commission Formation](#)

[Commission Manifestation](#)

À partir de l'onglet "associations" vous pouvez accéder directement à la carte des associations avec les détails de chacune d'elles.

Si vous constatez des erreurs ou des oublis, n'hésitez pas à les communiquer à un membre de la commission communication.

Bulletin trimestriel

Parutions :

25 mars

25 juin

25 septembre

25 décembre

Crédits photos : Daniel Dubois

Direction publication : Maryse Ducrot

Ce bulletin est le vôtre

Il n'a d'intérêt que si vous y participez. Merci de transmettre vos articles, comptes-rendus, annonces de randonnées ou rallyes, photos, coups de gueule ou toute suggestion au plus tard le 10 du mois de parution.

Vous pouvez nous contacter par mail. Pensez également à faire connaître vos manifestations pour parution dans le calendrier du site et sur le groupe Facebook à l'un des membres de la commission communication.

EquiLiberté 79

N° ISSN 2741-4949

Siège social

1 La Catin

79350 Faye-l'Abbesse

06 75 08 38 09

president@equiliberte79.com

Association régie

par la loi 1901

déclarée le 28.11.2001

n°0793004220

à la sous-préfecture

de Parthenay

imprimé par nos soins



Par des randonneurs
Pour les randonneurs

EquiLiberté 79

Fédération départementale